



## Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 27

### ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 07 & 08/03/2020

- D2 : NOEL Thierry
- D3 : PLANTEGENET Emmanuel

### INFORMATION

LA C.D.A. souhaite un prompt rétablissement à l'arbitre Vivien GARNIER, suite à son problème de santé.

### COUPES U15 - U18 & FEMININES

Il est rappelé qu'en Coupe U15 – U18 et FEMININES, il y'a pas de prolongations en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire. Vous devez procéder directement à la séance de tirs aux buts.  
Des erreurs ont encore été commises le week-end précédent.

### FRAIS DES ARBITRES - 1/8 DE FINALES COUPES RENE GIRAUD & XAVIER BOUVIER -

L'Arbitre Central et l'Assistant n°1 sont réglés par le club recevant et l'Assistant n°2 par le club visiteur.

### RAPPEL A TOUS LES ARBITRES - JEUNES & ADULTES -

- Toute exclusion (y compris suite à 2 avertissements), tout incident ou toute faute technique doivent se déclarer UNIQUEMENT sur un imprimé spécifique (documents à télécharger sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS » « ARBITRAGE »)
- En fin de rencontre, merci de demander aux deux capitaines ou aux deux éducateurs (tous les deux présents) dans votre vestiaire, de bien vouloir vérifier l'historique la FMI avant de cloturer

### TERRAIN SYNTHETIQUE

La C.D.A. Demande à tous les arbitres Adultes et Jeunes d'être très vigilant lors de la vérification de l'équipement, notamment lorsque la rencontre se joue sur un terrain synthétique : **Nous rappelons que les paires de chaussures à crampons vissés sont formellement interdites.**

### QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES – ARBITRES ADULTES -

Dernière date pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques :  
**Le Vendredi 13 mars 2020 à 19h15** au siège du District Drôme-Ardèche de Football

## EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

### Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).

Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.

Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).

Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

## EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

### **A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs**

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

### **PRECISIONS (cas concret) :**

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge). De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

## PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu. A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès. De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

**L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).**

#### PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2<sup>ème</sup> ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

#### INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- Nous vous rappelons que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre, au minimum **une heure avant le coup d'envoi** de celle-ci.
- Il est impératif de **CONSULTER** les vendredis soirs et les samedis matins le **SITE INTERNET DU DISTRICT** afin de prendre connaissance des dernières informations, **surtout en période hivernale**.
- Lors d'une annulation de match pour **intempéries**, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.

#### RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés **UNIQUEMENT** à l'adresse : **[arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)**

#### AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPALES »

Il est rappelé aux Clubs, **qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateurs/tuteurs et la permanence.**

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

**Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile des Observateurs.**

## INDISPONIBILITES

**La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).**

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

**Des contrôles seront effectués chaque semaine** et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

**Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. ( arbitres@drome-ardeche.fff.fr ) dans les plus brefs délais**, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée. Le règlement intérieur sera appliqué.

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans la rubrique :

« PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

- **FEVRIER 2020**
  - Samedi 29 février :  
Formation continue des arbitres U15 et U18 (stade synthétique à CRUAS)
- **MAI 2020**
  - Vendredi 15 mai :  
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)
- **JUIN 2020**
  - Lundi 22 juin :  
Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

## DESIGNATIONS ARBITRES & OFFICIELS - PLATEAUX FUTSAL

### U13 – U15 – U18 Garçons & U15 Filles du Samedi 29 février 2020

#### Samedi 29/02/2020 - MATIN (Présence 8H45)

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BOURG DE PEAGE (Gymnase 2 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	VITRY Cédric	SEMPERE Guillaume	KHEBIBECHE Yanis	DELORME Bernard BETTON Bernard	U 13 Garçons
BOURG DE PEAGE (Gymnase 1 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	GELIBERT Jean-Christophe	YANIK Nazmi	DUPONT Yanis	CHANAS Flavie BORDERAIS Jean-Pierre	U 15 Filles

#### Samedi 29/02/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30)

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BOURG DE PEAGE (Gymnase 2 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	GELIBERT Jean-Christophe	YANIK Nazmi	DUPONT Yanis	GALLICE André KERDO Joël	U 15 Garçons
BOURG DE PEAGE (Gymnase 1 complexe Vercors après Géant venant de Valence)	VITRY Cédric	SEMPERE Guillaume	KHEBIBECHE Yanis	BRESSON Claude AYDIN Cengiz	U 18 Garçons

**Encadrement : LAULAGNET Roselyne – ASTIER Robert – AUBERT Philippe – BETTON Bernard – D'AGOSTINO Dominique – PALOMO Diégo – POMMIER Michel**

- Repas midi : Le club support fournit le casse-croûte.
- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement
- Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 10 m et 9 m pour les U13)  
Carton Jaune = 2 minutes dehors

## FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation concernant les jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 est programmée :

**Le Samedi 29 février 2020, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CRUAS)**

**Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.**

**A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.**

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Informations diverses et bilan général
- Clôture de la matinée de formation

**Ci-dessous la liste complète des JAD**

**(Les personnes ayant assistées à la réunion du samedi 22 Février 2020 à DAVEZIEUX ne sont pas concernées)**

BONHOMME	Adrien
BOUAFFAR	Matthéo
BRUYERE	Cédric
CELLIER	Tao
CHAVES	Hugo
CHAZALON	Émilien
DARDON	Maxime
DE FABRITUS	Jolhan
DELUBAC	Cassandra
DESCOURS	Thomas
DUSSAUD	Romain
EL HARRANE	Kamal
FRAISSE	Matéo
GAUCHET	Kenzo
GOULARD	Noa
HATTACH	Imad
JOUAN	Benjamin
KHALDI	Mourad
LAMPIN	Lucas
LAMY	Félix
LAURENT	Jérémy
LYVER	Sébastien
MAGNET	Dorian
MARTIN	Sarah
ROCHE	Enzo
ROUX	Kantin

ROZEL	Evann
SARDA	Daphné
TALAS	Timothé
TILLY	Timmo
TISSERON	Clément
VALLOS	Romain
VARLOUD	Mathis
VERT	Florian
YESILTERE	Dursun

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2019/2020 ne sont pas concernés.**

**Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette. Cet avis tient lieu de convocation.**

## CERTIFICATS MEDICAUX

La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

## FMI - MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un Mail au District et appeler la permanence du week-end.

## COURRIERS DES ARBITRES

- AMROUNE Samir : Rapport sur la rencontre D 5 du 16/02/2020, lu et noté
- MARTIN-GARIN Yann : Justificatif d'indisponibilité tardive du 17 au 28/02/2020, lu et noté
- GOMES David : Courriel sur une exclusion en Foot Diversifié du 17/02/2020, lu et noté
- EL HASSOUNI Brahim : Rapport circonstancié de la rencontre D 4 du 16/02/2020, lu et noté
- JOLIVALT Clément : Certificat Médical, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement
- LE JEUNE Alan : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MIGUEL David : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MAGNET Dorian : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHOCRAUX Nicolas : Changement d'adresse postale, lu et noté
- ZERGUIT Mohamed : Rapport circonstancié de la rencontre D 3 du 23/02/2020, lu et noté
- BAUDUIN Sylvain : Courriel sur un avertissement en Coupe R. GIRAUD du 23/02/2020, lu et noté
- CALATAYUD Renaud : Rapport circonstancié de la rencontre D 3 du 23/02/2020, lu et noté
- JOUAN Benjamin : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement

## COURRIERS DES CLUBS

- A.S. ST JULIEN EN CHALENCON : Demande d'arbitre en D5 du 08/03/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- U.S. ST MARTINOISE: Demande d'arbitre en D5 du 08/03/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- F.C. LA VALDAINE : Courriel sur la rencontre U15 D3 du 15-02-2020, lu et noté
- U.S. ST GERVAIS / ROUBION : Courriel sur la prestation de l'arbitre en D4 du 16/02/2020, lu et noté, remerciements, nous transmettons votre message à l'intéressé
- J.S. LIVRON : Demande d'arbitre en D5 du 19/04/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**